

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/001473**
n°de gestion : **1985B00363**
n°SIREN : **332 691 005 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 02/03/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

COGES société anonyme à conseil d'administration

1 boulevard de la Chantourne 38700 la Tronche -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 31/01/2007 (2 exemplaires)
procès-verbal du conseil d'administration du 31/01/2007 (1 exemplaire)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société du 01/01/2007

Fait à Grenoble, le 05/03/2007



COGES

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 420 000 euros

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

Siège social : 1 bis, boulevard de la Chantourne
38700 LA TRONCHE
332 691 005 RCS GRENOBLE

02 MARS 2007

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2007**

Sous le N° 473

L'an deux mille sept, et le trente et un janvier, à onze heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration suivant lettres en date du 29 décembre 2006.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jean LE BRIS, Commissaire aux comptes est absent et excusé.

Monsieur Michel BERTHIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Sophie RIOM est appelée comme scrutateur.

Madame Nadia ZGA assure le secrétariat de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'administrateurs,
Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.
Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- Monsieur Bernard ARPIN, demeurant t8 Bonconseil 73210 AIME

en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Michel BERTHIER, en raison de la démission de ce dernier, pour une durée de 6 années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Bernard ARPIN, a déclaré accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- Monsieur Michel CRESPIN , domicilié Domaine de la Gare, le Rossini BP 92 07100 ANNONAY

en qualité de nouvel administrateur pour une durée de 6 années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Michel CRESPIN , demeurant présent à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Michel BERTHIER

Le Secrétaire
Nadia ZGA

Le Scrutateur
Sophie RICHARD

Bon pour acceptation de fonctions d'administrateur

Bon pour acceptation de fonctions d'administrateur

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

02 MARS 2007

Sous le N° 1473

COGES

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 420 000 euros
Siège social : 1 bis, boulevard de la Chantourne
38700 LA TRONCHE
332 691 005 RCS GRENOBLE



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2007**

L'an deux mille sept, et le trente et un janvier, à douze heures, le Conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

Madame Sophie RIOM
Monsieur Bernard ARPIN

En conséquence, Madame Sophie RIOM, Directeur Général Délégué, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un Nouveau Président Directeur Général

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Madame Sophie RIOM rappelle que lors du Conseil du 28 décembre 2006, Monsieur Michel BERTHIER a informé les membres du conseil qu'il partait à la retraite le 1^{er} février 2007. Monsieur Michel BERTHIER a présenté sa démission de ses mandats d'administrateur et de Président directeur général, avec effet au 31 janvier 2007.

Le Conseil remercie tout d'abord Monsieur Michel BERTHIER pour les services qu'il a rendu à la société tout au long de l'exercice de ses mandats.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Madame Sophie RIOM, en qualité de Président Directeur Général de la Société, et pour toute la durée de son mandat d'administrateur, et ce à compter du 1^{er} février 2007.

En conséquence Madame Sophie RIOM exercera les fonctions cumulées de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Madame Sophie RIOM déclare accepter ses fonctions et satisfaire aux conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Directeur Général à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité relatives aux décisions prises ci-dessus.
